



Grandjean Denis, Jordan Patrice, Butty Dominique, Décrind Pierre, Longchamp Patrice, Grandgirard Pierre-André, Meyer Loetscher Anne, Collomb Eric, Collaud Elian, Boschung Bruno

Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg

Cosignataires : 8

Réception au SGC : 20.05.15

Transmission au CE : *27.05.15

Dépôt

Par ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de créer des places de covoiturage aux entrées des autoroutes du canton dans un délai de cinq ans.

Développement

Le 13 mars 2007, le député Denis Grandjean déposait un postulat demandant l'étude de la création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg. Il s'agissait de favoriser le covoiturage dans toutes les régions de notre canton. C'est une solution de développement durable où chacun doit faire un effort pour notre planète. Ce postulat avait été accepté par 82 voix sans opposition ni abstention. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat déclarait qu'il y avait des parcs gratuits aux centres commerciaux, aux restoroutes, au terrain de football de Guin, dans les parkings des villages bordant les autoroutes et qu'il fallait des plateformes afin de se donner un rendez-vous. Le Conseil d'Etat a lancé l'idée d'un projet pilote.

Le 8 février 2011, le député Patrice Jordan déposait une question écrite sur les parkings de covoiturage. Il constatait que le manque de places de parc vers la sortie A 12 à Vulruz obligeait les automobilistes qui voulaient effectuer du covoiturage à parquer leur véhicule sur des places privées, sur des places d'entreprises et sur des embranchements de routes communales, ce qui perturbe les accès et également le déneigement en hiver.

Le 12 mai 2011, les députés Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Rime déposaient un postulat sur la création de places de covoiturage. Dans sa réponse, Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz déclarait : après la réalisation de l'aire de Vulruz, un suivi de son utilisation sera effectué par le Service de la mobilité afin d'en retirer les enseignements pour d'autres aménagements similaires. Ce postulat avait été accepté par 92 voix, 1 opposition et 2 abstentions.

Ces trois démarches de députés étaient incitatives et ont permis la création du parking de covoiturage de Vulruz. Ce parking, qui n'est toutefois signalé que par un panneau sur la route Vulruz – Semsales et qui n'a aucune signalisation aux sorties de l'A12 ainsi que sur les routes de Romont et de Bulle, voit son utilisation avoir un immense succès. Actuellement, nous constatons que ce parking est très souvent complet et que de nombreuses voitures se garent sur la route de l'accès du parking en direction de Semsales. Nous constatons également que les parkings de centres commerciaux deviennent payants ou sont sanctionnés d'une limitation de stationnement. De nombreux automobilistes voudraient effectuer du covoiturage mais il n'y a pas les places nécessaires aux entrées des autoroutes. Il y a lieu de favoriser les transports publics mais il est impossible de transporter l'ensemble de notre population avec ces transports publics et il serait tout à fait trop onéreux d'avoir des lignes de bus dans l'ensemble des villages à de fortes cadences.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).